DROITS DE SUCCESSION EN WALLONIE

Fiche 1

En Belgique, les droits de succession sont régionalisés. Les tarifs wallons s'appliquent si le défunt résidait en Wallonie pour la plus longue période durant les cinq dernières années de sa vie.

Il existe quatre tableaux différents en fonction du lien de parenté entre le défunt et l'héritier.

Les tarifs applicables à la **ligne directe** sont les plus avantageux. Ils s'appliquent à :

- la ligne descendante (enfants, petits-enfants, ...) ;
- la ligne ascendante (parents, grands-parents, ...) ;
- au conjoint (marié) ;
- au cohabitant légal ;
- aux héritiers assimilés, notamment les beaux-enfants (enfants du conjoint ou cohabitant légal qui seraient favorisés par testament).

Les **taux actuels** s'appliqueront jusqu'au 31 décembre 2027. Pour tous décès à partir de 2028, de nouveaux taux (plus favorables) entreront en vigueur.

Par ailleurs, il est possible, dans certains cas, d'obtenir des **exonérations** ou des **réductions**. Il s'agit notamment :

- d'une exonération sur le logement familial pour le conjoint ou cohabitant légal ;
- d'un tarif réduit sur le logement familial pour les enfants ;
- d'une exonération sur la première tranche de 25 000,00 € pour les enfants.

Tableau 1 : Ligne directe et assimilés

Tranches	Droits de succession actuels	Droits de succession futurs (2028)
0,00 € – 12 500,00 €	3%	3%
12 500,00 € – 25 000,00 €	4%	4%
25 000,00 € – 50 000,00 €	5%	5%
50 000,00 € – 100 000,00 €	7%	
100 000,00 € – 150 000,00 €	10%	
150 000,00 € – 200 000,00 €	14%	7%
200 000,00 € – 250 000,00 €	18%	9%
250 000,00 € – 500 000,00 €	24%	12%
> 500 000,00 €	30%	15%

Tableau 2 : Entre frères et sœurs

Tranches	Droits de succession actuels	Droits de succession futurs (2028)
0,00 € – 12 500,00 €	20%	10%
12 500,00 € – 25 000,00 €	25%	13%
25 000,00 € – 75 000,00 €	35%	18%
75 000,00 € – 175 000,00 €	50%	25%
> 175 000,00 €	65%	33%

Tableau 3 : Entre oncles/tantes et neveux/nièces

Tranches	Droits de succession actuels	Droits de succession futurs (2028)
0,00 € – 12 500,00 €	25%	13%
12 500,00 € – 25 000,00 €	30%	15%
25 000,00 € – 75 000,00 €	40%	20%
75 000,00 € – 175 000,00 €	55%	28%
> 175 000,00 €	70%	35%

Tableau 4 : Entre autres personnes

Tranches	Droits de succession actuels	Droits de succession futurs (2028)
0,00 € – 12 500,00 €	30%	15%
12 500,00 € – 25 000,00 €	35%	18%
25 000,00 € – 75 000,00 €	60%	30%
> 75 000,00 €	80%	40%

Disclaimer

Les éléments contenus dans ce rapport sont fournis à titre purement informatif et général. Ils ne constituent en aucun cas un conseil juridique, fiscal ou financier au sens de la Loi sur le financial planning du 25 avril 2014. Ils ne sauraient engager la responsabilité ni de DELA ni du bureau successoral SUCCESSIO, ni de leurs collaborateurs. Toute décision en matière de succession relève exclusivement de la responsabilité du client, qui est invité à consulter ses conseils juridiques, fiscaux et financiers avant toute action.

© SUCCESSIO srl, tous droits réservés, 2025.